



PROCES VERBAL

de la réunion du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE HAUT-JURA SAINT-CLAUDE

Mercredi 28 février 2018 à 19 h

(Saint-Claude – Pôle du Tomachon)

PRESENTS : Raphaël Perrin, Yves Poète, Bernard Fellmann, Christophe Masson, Alain Waille, Lionel Pesse-Girod, Pierre Gresset, Déborah Baroni, Jean-Louis David, Daniel Grenard, Claude Mercier, Jean-Marc Rubat du Merac, Mourad Kernou, Cécile Chiquet, Nicole Pedroletti, Isabelle Heurtier, Véronique Beaud, Annie Mayet, Jean-François Demarchi, Alain Duraffourg, Roland Demange, Françoise Robert, Claude Vidal, Herminia Elineau, Jacques Muyard, Catherine Joubert, Noël Invernizzi, Isabelle Billard, Sylvie Vincent-Genod, Chafia Grenard, Francis Lahaut, Alain Mouret, Anne-Marie Pierre-Cornet, Nadia Lahu, Olivier Brocard, Daniel Monneret, Jean-Daniel Maire, Daniel Jacquenod.

EXCUSES :

ABSENTS : Alexandre Stephan, Jacques Lançon, Patricia Ville, Bruno Dutel, Philippe Lutic, Harry Lavanne, Pierre Favre, Eliane Grenard, Frédéric Ollitrault.

POUVOIRS :

POUVOIRS : Jean-Jacques Baroni donne pouvoir à Jean-François Demarchi, Michel Bontemps donne pouvoir à Noël Invernizzi, Jean-Louis Millet donne pouvoir à Françoise Robert, Régis Martin donne pouvoir à Jacques Muyard, Céline Desbarres donne pouvoir à Isabelle Billard, Jessica Vidal donne pouvoir à Claude Vidal, Philippe Passot donne pouvoir à Nicole Pedroletti, Josette Piers donne pouvoir à Mourad Kernou

Soit 38 présents et 8 pouvoirs soit 46 votants

La convocation pour la séance du 28 février 2018 datée du 21 février 2018, a été adressée aux conseillers et affichée aux portes des Mairies de la Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude.

-----ooOoo-----

Le quorum étant atteint, le président propose alors de débiter l'ordre du jour.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 19 h 30, remercie les participants pour leur présence et donne lecture des excuses et des procurations.

Le président demande si des personnes souhaitent assurer le secrétariat de séance, Alain Mouret et Nadia Lahu sont candidats.

Aucun autre membre n'étant candidat, Raphaël Perrin propose de mettre au vote ces candidatures. Les conseillers communautaires valident à l'unanimité ces candidatures au secrétariat de séance.

1. Communications officielles

1.1. Décisions prises par le Président du n°01-2018 à 04-2018

Le Président détaille les décisions prises depuis le dernier Conseil communautaire et donne les explications nécessaires à leur bonne compréhension.

- 01-2018 : Maison de santé pluridisciplinaire de Saint-Claude – demande de subvention DETR
- 02-2018 : Mise en accessibilité médiathèque de Viry, médiathèque de Saint-Lupicin, stade Edouard Guillon, office de tourisme La Pesse – demande de subvention DETR

- 03-2018 : Adhésion à Jura Bus
- 04-2018 : Avances à l'office de Tourisme du commerce et de l'artisanat

Aucune remarque ni question n'étant formulée, ces décisions sont entérinées.

1.2. Délibérations prises par le Bureau de la Communauté de communes le 17 janvier 2018

Le Président présente ensuite les délibérations prises par le dernier bureau communautaire :

- 6-1-1 Zone d'activité de Chambouille 2 : vente des parcelles n°4 et 5
- 6-1-2 Zone d'activité de Chambouille 2 : vente de la parcelle n°2
- 6-1-3 Zone d'activité de Chambouille 2 : vente de la parcelle n°3
- 6-2 Aide à l'immobilier d'entreprise : demande de la droguerie centrale – Saint-Claude
- 7-1 Aire d'accueil des gens du voyage : règlement intérieur
- 7-2 Aire d'accueil des gens du voyage : tarifs
- 7-3 Aire d'accueil des gens du voyage : contrat d'occupation
- 7-4 Lotissement en Poset : vente du lot n°8
- 7-5 Lotissement en Poset : vente du lot n°1
- 8-1 SPANC : règlement intérieur
- 8-2 SPANC : tarifs des contrôles
- 10-1 La Gélinotte : service de transport 2018
- 10-2 PDIPR : approbation du plan triennal 2018 / 2020

Aucune remarque n'étant formulée, ces délibérations sont entérinées.

2. Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 6 décembre 2017

Le compte-rendu est soumis à l'approbation du conseil communautaire. Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est approuvé (une abstention).

3. Administration générale

3.1. Assemblée Haut-Jura Saint-Claude : liste des conseillers

Frédéric Chave conseiller communautaire suppléant pour la commune de Leschères a démissionné de son poste de 1^{er} adjoint. La commune a lors de son conseil municipal du 23 janvier 2018 désigné un nouveau 1^{er} adjoint, Monsieur Thierry Lamare jusqu'alors 2^{ème} adjoint. Conformément à l'article L273-12 du code électoral, il devient donc dans l'ordre du tableau conseiller communautaire suppléant.

Le conseil communautaire approuve la nouvelle liste des conseillers communautaires ainsi modifiée (résultat du vote : 46 pour, 0 contre, 0 abstention).

3.2. Présentation du rapport d'activité 2017

Le président présente un document synthétique décrivant les différents aspects du rapport d'activités qui établit un bilan des décisions et actions engagées dans chaque domaine de compétences de l'intercommunalité.

Ce document de référence donne une vision complète de toutes les actions conduites par la communauté de communes aussi bien dans les services quotidiens apportés à la population qu'à travers les grands chantiers d'intérêt communautaire.

La réalisation du rapport d'activités répond à l'obligation prévue par la loi du 12 juillet 1999 qui impose au Président de l'EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) d'adresser annuellement au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de la communauté de communes. Il remplit également notre devoir d'information de l'ensemble des citoyens de notre intercommunalité.

Le conseil communautaire approuve le rapport d'activité 2017 (résultat du vote : 46 pour, 0 contre, 0 abstention).

4. Personnel

5. Finances

5.1. Approbation du compte de gestion 2017 de l'office de tourisme, du commerce et de l'artisanat

Véronique Beaud présente le Compte de Gestion 2017 du budget principal de l'Office de Tourisme Haut-Jura Saint-Claude faisant état des résultats d'exécution suivants :

Fonctionnement

	Résultats à la clôture (exercice précédent)	Résultat exercice 2017	Résultat de clôture (exercice 2017)
Total	21 570.38 €	18 909.00 €	40 479.38 €

Le comité de direction du 25 janvier a voté à l'unanimité le compte de gestion 2017. A son tour le conseil communautaire approuve le compte administratif de l'office de tourisme et autorise le président à signer tout document permettant la mise en œuvre de cette délibération (résultat du vote : 46 pour, 0 contre, 0 abstention).

5.2. Approbation du compte administratif 2017 de l'office de tourisme du commerce et de l'artisanat

Le Compte Administratif 2017 du budget principal de l'Office de Tourisme Haut-Jura Saint-Claude fait état des résultats d'exécution suivants :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

		BP 2017	BP + DM 2017	CA 2017
Chap/art				
011	Charges à caractère général	177 070,00 €	165 800,38 €	144 157,96 €
012	Charges de pers. et frais assimilés	277 000,00 €	302 000,00 €	292 142,31 €
65	Autres charges gestion courante	6 800,00 €	1 300,00 €	340,00 €
67	Charges exceptionnelles	20 050,00 €	15 900,00 €	15 300,00 €
022	Dépenses imprévues de fonct.	4 080,38 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL		485 000,38 €	485 000,38 €	451 940,27 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap/art		BP 2017	BP + DM 2017	CA 2017
013	Atténuations de charges	2 000,00 €	2 000,00 €	710,73 €
70	Ventes prod. fab., prest. serv., marc.	155 750,00 €	155 750,00 €	164 919,47 €
74	Subventions d'exploitation	239 680,00 €	239 680,00 €	245 850,00 €
75	Autres produits de gestion courante	66 000,00 €	66 000,00 €	59 369,07 €
002	Excédent d'exploitation reporté 2016	21 570,38 €	21 570,38 €	21 570,38 €
TOTAL		485 000,38 €	485 000,38 €	492 419,65 €
SOLDE D'EXECUTION 2017				40 479,38 €

Le comité de direction du 25 janvier a voté à l'unanimité le compte administratif 2017. Le conseil communautaire statue sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, statue sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, statue sur la comptabilité des valeurs inactives, déclare que le compte de gestion dressé pour l'office de tourisme par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur et autorise le président à signer tout document relatif à cette délibération (résultat du vote : 48 pour, 0 contre, 0 abstention).

5.3. Approbation des comptes de gestion 2017 : Budget général et budgets annexes

Le président rappelle que le trésorier établit un compte de gestion par budget voté : budget principal et budgets annexes. Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il comporte :

- une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité),
- le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local.

Le compte de gestion est soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion). Ce premier examen est suivi d'un second contrôle effectué par le juge des comptes. La production annuelle des comptes est une charge de fonction et une obligation d'ordre public.

Après avoir examiné les comptes de gestion du budget général et des budgets primitifs annexes de l'activité économique, de la ZA Chambouille à Molinges, du SPANC, du budget Maisons de santé et des budgets des lotissements : Les Orchidées – Avignon les Saint Claude, Fontaine Benoit – Molinges, Le Monceau – Villard Saint Sauveur, En Poset – Chassal, ADS de l'exercice 2017 et des décisions modificatives qui s'y rattachent, des titres définitifs des créances à recouvrer, du détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, des bordereaux de titres de recettes, des mandats, dressés par le receveur et accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que des états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant l'exactitude et la concordance des documents, le conseil communautaire approuve les comptes de gestion présentés par le trésorier et l'ensemble des budgets (résultat du vote : 46 pour, 0 contre, 0 abstention).

5.4. Approbation du compte de gestion 2017 : Budget spécial ASF

Après avoir examiné le compte de gestion du budget spécial de l'ASF de l'exercice 2017 et des décisions modificatives qui s'y rattachent, des titres définitifs des créances à recouvrer, du détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, des bordereaux de titres de recettes, des mandats, dressés par le receveur et accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que des états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant l'exactitude des documents, le Conseil communautaire approuve à l'unanimité le compte de gestion de l'ASF présenté par le trésorier (résultat du vote : 48 pour, 0 contre, 0 abstention).

5.5. Approbation des comptes administratifs 2017 : budget général et budgets annexes

Pour mémoire, nous disposons de 10 budgets :

Le budget général, le budget Activités économiques, le budget ZA Chambouille, le budget SPANC, le budget Maisons de santé, le budget ADS et les budgets des lotissements : Les Orchidées – Avignon les Saint Claude, Fontaine Benoit – Molinges, Le Monceau – Villard Saint Sauveur, En Poset – Chassal.

La vision agglomérée des mouvements budgétaires hors opérations d'ordre, hors budget spécial ASF, y compris reports antérieurs est la suivante :

	BUDGET GENERAL		BUDGETS ANNEXES		TOTAL	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	11 892 402.25 €	13 637 897.24 €	1 081 128.74 €	934 858.64 €	12 973 530.99 €	14 572 755.88 €
Investissement	2 052 595.45 €	2 863 289.06 €	1 804 715.23 €	444 207.38 €	3 857 310.68 €	3 307 496.44 €
TOTAL	13 944 997.70 €	16 501 186.30 €	2 885 843.97 €	1 379 066.02 €	16 830 841.67 €	17 880 252.32 €

Il est à noter que les budgets annexes sont assujettis à TVA donc les sommes indiquées ci-dessus sont hors taxes.

5.5.1. LE BUDGET GENERAL

Toutes opérations confondues, le budget général fait apparaître :

- un excédent global de fonctionnement pour 2017 de 1 474 494,12€ (2 557 682,83 € en 2016),
 - un déficit d'investissement pour 2017 de 689 113,50 € (1 770 807,98 € en 2016), hors restes à réaliser.
 - Soit un résultat net de 785 380,62€
- 5.5.1.1. Les dépenses de fonctionnement

Le chapitre 011 « charges à caractère général » représente 8,50 % des dépenses de fonctionnement (8 % en 2016) .Ce chapitre, qui avait diminué de 39 037 € en 2016, augmente cette année de 6,67% (+ 67 124, 54 €), ce chapitre regroupe les dépenses courantes de l'institution : les fluides, les acquisitions de matériel courant, entretien des matériels, prestations de services.

Les lignes consacrées aux fluides (eau-assainissement et énergies) sont en diminution de 44 594,41 € alors qu'elles auraient dû augmenter ne serait-ce que parce que la médiathèque de Saint-Claude est entrée en fonction fin janvier 2017. Il est à noter que le retard de prise en compte par ENGIE de ce nouveau contrat bien que le nécessaire ait été fait par les services fin septembre 2016 engendrera de prévoir une somme plus conséquente sur la ligne électricité pour pouvoir payer deux exercices en 2018.

La ligne eau et assainissement enregistre le même montant de dépenses en 2017 qu'en 2016 (à 400 € près).

Les lignes de combustibles et carburant enregistrent également une diminution.

Toutes les lignes d'acquisitions de matériels et fournitures diverses diminuent (- 12 938,29 €). Les efforts de gestion portent leurs fruits.

L'entretien et la maintenance de nos équipements enregistrent une augmentation de 41 820,22 €, constatée essentiellement sur les bâtiments et sur les contrats de maintenance (extincteurs, ascenseurs, chaudières, copieurs, informatique...), ce qui veut dire aussi que nous entretenons nos équipements à un bon niveau de fonctionnement.

Les primes d'assurances augmentent de 11 648,79 €. Ces articles ne sont pas constants car nous pouvons constater des assurances dommages-ouvrages certaines années et rien les années suivantes, ou des assurances complémentaires notamment pour le musée.

Les honoraires versés sont en forte augmentation (+ 28 821,46 €) suite à deux dossiers actuellement devant les tribunaux dont un concernant la médiathèque et l'autre concernant un membre du personnel.

Les frais de déplacements et de missions augmentent de 480,82 € en 2017, mais ils avaient baissé de 3 990 € en 2016.

Les frais d'affranchissement et de télécommunication baissent également de 4 180,62 €.

Au compte 62878 le reversement de la taxe de séjour est en hausse mais cela n'a pas d'incidence particulière car nous enregistrons une recette équivalente au compte 7362.

Le chapitre 012 « Frais de Personnel » représente 20,54 % (20,25 % en 2016) des dépenses de fonctionnement. Ce chapitre augmente de 60 877,05 €, soit + 2,41 % en 2017 par rapport à 2016 qui avait enregistré une diminution de 169 119,96 € par rapport à 2015. Cette augmentation peut s'expliquer par : le recrutement d'une Directrice Administrative et Financière, celui d'un personnel de plus à la Médiathèque de Saint-Claude chargée du contrat territoire lecture, de même que le recrutement d'un agent chargé de la commercialisation en ligne. Parallèlement, certains agents ont bénéficié d'avancement d'échelon ou de grade et d'autres sont partis.

Le chapitre 014 « atténuations de produits » regroupant les attributions de compensation et le Fonds de Péréquation Intercommunal représente 35,68 % des dépenses de fonctionnement. La réalisation 2017 est identique à celle de 2016.

Le chapitre 65 « autres charges courantes » représente 27,54 % des dépenses de fonctionnement, il diminue de 3,32 % par rapport à 2016, soit - 119 325,09 €. Ce chapitre compte notamment :

- le contingent incendie à hauteur de 924 551 € (- 8 463 € par rapport à 2016),
- la participation au SICTOM à hauteur de 1 806 458 € (- 25 330 € par rapport à 2016),
- la participation au SMAHJ pour 138 411,35 € (+ 10 705,35 € par rapport à 2016),
- la participation au PNR pour 27 247 € (- 310 € par rapport à 2016),
- la subvention à l'Office de Tourisme à hauteur de 249 850 €, ventilée à hauteur de 230 000 € pour le fonctionnement de l'Office de Tourisme et 19 850 € au profit des animations du territoire (+ 8 550 € par rapport à 2016),
- la contribution au budget de fonctionnement de l'Atelier des Savoir Faire à hauteur de 180 000 € (- 7 500 € par rapport à 2016, somme identique à celle versée en 2015),
- versement d'une subvention de 11 854 € à la Mission Locale Sud Jura,

Comme en 2016, il n'a pas été nécessaire d'opérer de virement au profit du budget économique cette année.

Le chapitre 65 ne laisse que très peu de marges de manœuvre.

Le chapitre 66 « charges financières » représente 1,67 % des dépenses de fonctionnement. Il correspond aux intérêts des emprunts contractés. Il diminue de 147 788,34 par rapport à 2016, suite à la renégociation de certains emprunts en 2016, et à l'amenuisement naturel des intérêts à payer.

Pour information, nous avons demandé la renégociation d'emprunts au Crédit Mutuel qui n'a pas répondu à notre sollicitation.

Le chapitre 67 « charges exceptionnelles » représente 0,40 % des dépenses de fonctionnement en 2017. Ce chapitre est marginal et tout à fait, comme son nom l'indique exceptionnel. Une analyse poussée par rapport aux exercices précédents ne saurait être pertinente en raison de la volatilité de ses réalisations. Tout au plus peut-on dire que 2017 a enregistré une dépense exceptionnelle de 49 285 € d'annulation de titres de recettes émis à tort en 2012, 2013 et 2014 concernant le FNGIR et les tickets restaurant.

Le chapitre 042 « opérations d'ordre entre section » représente 5,65 % des dépenses de fonctionnement. Il augmente de 40 960,95 € par suite des investissements réalisés en 2016.

5.5.1.2. Les recettes de fonctionnement

Le chapitre 002 « Résultat de fonctionnement reporté » représente 5,59 % des recettes de fonctionnement (14,94 % en 2016), par suite d'une affectation plus importante que les années antérieures à la section d'investissement.

Le chapitre 013 « atténuation de charges » représente 0,50 des recettes de fonctionnement (0,18 % en 2016). Ce chapitre enregistre les remboursements des frais de personnel suite aux arrêts maladie. Il est à noter que des sommes restent à recouvrer.

Le chapitre 70 « produits domaniaux et recettes tarifaires » représente 3,63 % des recettes de fonctionnement, on y trouve les recettes :

- du conservatoire, à hauteur de 68 846 € (67 158 € en 2016) +2,51 %,
- du musée à hauteur de 76 748 € (50 297 € en 2016) +52,59 %,
- des médiathèques à hauteur de 24 712 € (6 274 € en 2016) l'ouverture de la médiathèque tête de réseau a « boosté » la fréquentation,
- des activités d'hiver : ski nordique et chiens de traîneaux, 236 183,70 € (167 523 € en 2016 car traditionnellement on constatait la recette de la saison n, n+1 sur l'exercice n+1 ; depuis cette année, les recettes sont enregistrées sur l'exercice de leur réalisation ; 2017 constate donc la saison entière 2016-2017 à hauteur de 166 660,20 € et 69 523,50 € au titre du début de saison 2017-2018. Les locations de la salle des Dolines et activités connexes : 6 795,50 €,
- de la piscine du Martinet à hauteur de 46 398 € (46 591 € en 2016).

L'ensemble des recettes du chapitre 70 est en nette augmentation de 120 328,14 € dont 69 523,50 € au titre des activités nordiques.

Le compte 70878 enregistre les remboursements des frais de personnels mis à disposition à hauteur de 50 706,63 € en augmentation de 7 951,89 €.

Le chapitre 73 « impôts et taxes » représente 67,50 % (60,16 % en 2016) de nos recettes de fonctionnement, il est en augmentation de 454 030,44 €, cette augmentation provient en particulier du travail mené en 2015 sur les bases fiscales et de l'harmonisation de la politique d'abattement. On y trouve :

	Réal. 2016	Réal. 2017	Ecart / 2016
Taxes Foncières et d'Habitation	5 246 988 €	5 598 110 €	351 122 €
Cot. sur Valeur Ajoutée Entreprises	995 830 €	1 053 690 €	57 860 €
Taxes Surfaces Commerciales	135 590 €	157 039 €	21 449 €
Impos. Forfait. Entreprises Réseaux	157 559 €	163 380 €	5 821 €
Attributions de Compensations	19 816 €	19 816 €	- €
Fds Nat. Garantie Indiv. Ressources	116 661 €	176 661 €	60 000 €
Fds Péréq. InterCommunal	218 122 €	201 334 €	- 16 788 €
Taxe Enlèvement Ordures Ménag.	2 057 974 €	2 064 280 €	6 306 €
Taxes de Séjour (à reverser à l'OT)	39 971 €	68 041 €	28 070 €
TOTAUX	8 988 511 €	9 502 351 €	513 840 €

A noter que les Taxes de Séjour sont reversées à l'Office de Tourisme (avec un décalage sur le versement du dernier trimestre). La mise en place d'une plateforme informatique de déclaration et de versement est en cours de finalisation.

Le chapitre 74 « dotations et participations » représente 18,87 % (18,72 % en 2016) des recettes de fonctionnement.

Ce chapitre enregistre essentiellement les dotations de l'état. Il est en diminution globale de 146 403 € (204 740 € en 2016), dont - 133 126 € (- 208 934 € en 2016) sur la dotation d'intercommunalité. Il est à craindre que nous devenions contributeur sur la dotation d'intercommunalité, mais nous ne disposons actuellement pas des informations nécessaires à la préparation du budget 2018.

Le chapitre 75 « autres produits de gestion courante » représente 0,54 % (0,62 % en 2016) des recettes de fonctionnement. Il correspond aux revenus des loyers de la communauté de communes et il est en diminution de 16 566 € en 2017 car des locataires sont partis (poinfore : - 10 056,84 et Cité Haut Jura : - 5 943,60) et certaines locations sont volatiles (Le tomachon, les Dolines).

Le chapitre 042 « opérations d'ordre de transfert entre sections » représente 3,13% (2,56 % en 2016) des recettes de fonctionnement. Il correspond à l'amortissement des subventions, somme qui se retrouve en dépenses d'investissement.

Le chapitre 77 « produits exceptionnels » représente 0,16 % (0,22 % en 2016) des recettes de fonctionnement. Il est en diminution de 11 325 € par rapport à 2016, mais cette comparaison ne présente que peu d'intérêt compte tenu de la nature de ce chapitre dont les réalisations sont volatiles.

5.5.1.3. Les dépenses d'investissement

Le capital des emprunts s'élève à 919 697 € (- 18 053 € par rapport à 2016).

En matière d'équipements, les dépenses sont enregistrées à hauteur de 1 132 898,25 €. Les réalisations essentielles concernent :

- les travaux et acquisitions de la médiathèque tête de réseau pour un montant de 838 162,38 €,
- des études de travaux et équipements en faveur du sport pour un montant de 50 012,58 € dont 27 876 € d'études pour la piscine couverte et 13 139,48 € pour des travaux et acquisition piscine du Martinet,
- l'acquisition de vélos électriques à hauteur de 93 797,39 €,
- des travaux de mise en accessibilité aux Dolines pour un montant de 30 735,86 €,
- le génie civil pour les conteneurs semi-enterrés pour 8 664 €,
- des travaux au Musée de l'Abbaye pour un montant de 23 985,85 €.

Le montant total des dépenses s'élève à 2 493 212,38 € sur cet exercice auquel s'ajoute le déficit d'investissement 2016 pour un montant de 1 770 807,98 € soit un montant total de 4 264 020,36 €.

5.5.1.4. Les recettes d'investissement

Un emprunt de 500 000 € a été réalisé en 2017.

Un versement de 371 645 € en provenance du FCTVA a été constaté.

Des subventions ont été constatées à hauteur de 220 836,14 € dont :

- 137 907,72 € pour la médiathèque,
- 52 722,35 € pour la valorisation des chemins de randonnée et des sites nordiques, la signalétique été / hiver et les améliorations apportées à l'accueil des pratiquants chiens de traîneau,
- 16 606 € en faveur de la culture (restauration des peintures murales du sous-sol archéologique du musée de l'Abbaye, acquisition de postes informatiques et d'instruments de musique),
- Enfin des fonds de concours ont été reçus à hauteur de 13 600,07 € pour l'acquisition des vélos électriques et l'ADS.

Le montant global des recettes d'investissement se monte à 3 574 906,86 €.

La balance globale de l'exercice met en avant un déficit d'investissement de 689 113,50 €.

5.5.2. BUDGET ANNEXE : SPANC

5.5.2.1. Dépenses de Fonctionnement

Les dépenses d'un montant total de 126 895,15 € sont principalement constituées :

- du versement des aides de l'Agence de l'eau aux particuliers (75 000 €), une somme équivalente est constatée en recettes,
- du contrat de prestation de service avec la société SARP (3 865 €).

Les frais de personnel s'élèvent à 35 137,44 € (27 483 € en 2016), l'écart provenant essentiellement du remplacement prolongé de la salariée en poste après un accident de service (+ 7 654,26 € par rapport à 2016 compensés par une recette d'assurance à hauteur de 5 420,48 €). D'autre part, la personne en poste ayant trouvé un autre employeur, un doublon a été assuré pendant un mois et demi environ.

Enfin, il y a eu le report du déficit antérieur à hauteur de 12 841,71 €.

5.5.2.2. Recettes de fonctionnement

Les principales recettes de fonctionnement sont les suivantes :

- Subventions de l'Agence de l'Eau : 80 230 €,
- Facturation des contrôles effectués par notre agent : 10 581,55 €,
- Refacturation des vidanges effectuées par la SARP : 3 743,57 €
- Remboursements d'assurances pour personnel absent : 5 420,48 €

A noter que dans le domaine du Service Public d'Assainissement Non Collectif, la Communauté de Communes intervient par délégation de compétence des Communes. La gestion 2017 dégage un déficit de fonctionnement de 26 918,59 € (12 841,71 € en 2016, soit + 14 076,88 €).

La priorité 2018 reste le renforcement des contrôles dans l'objectif de diminuer le déficit. La question de la résorption du déficit devra être discutée avec les communes.

5.5.2.3. Sections d'Investissement

L'investissement n'enregistre aucun mouvement en 2017.

Ce budget dégage :

- un déficit de fonctionnement de 26 918,59 €
- un excédent d'investissement de 2 899,07 €
- Soit un résultat net déficitaire de 24 019,52 €.

5.5.3. BUDGET ANNEXE : ACTIVITES ECONOMIQUES

5.5.3.1. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement se tassent par rapport à 2016 (221 217,14 €) et s'élèvent à 200 695,32 €.

- Les dépenses courantes se montent à 99 315,52 € (90 817 € en 2016), la plus grosse dépense reste la taxe foncière (61 619 €).
- Le remboursement des intérêts d'emprunts passe de 116 500,46 € en 2016 à 101 525,41 € en 2017.
- Les amortissements diminuent de façon non significative (- 690,35 €) pour s'établir à 36 207,43 € en 2017.

5.5.3.2. Recettes de fonctionnement

Le revenu des loyers, qui avait augmenté de 41 859 € en 2016 par rapport à 2015 (location de la gendarmerie des Bouchoux sur une année pleine) pour s'établir à 166 005,24 € diminue légèrement en 2017 et se monte à 163 585,94 € en 2017.

2017 enregistre également des ventes de terrains pour un montant de 30 252 €.

Comme en 2016, le Budget Général n'a pas eu à intervenir en 2017 pour équilibrer ce budget annexe qui reste déficitaire.

5.5.3.3. Dépenses d'investissement

Deux études ont été réalisées, l'une sur les Emboinchats (3 649,68 €) ; l'autre pour le LACAS La Pesse à hauteur de 5 600 € soit un total de 9 249,68 €.

L'établissement Chacom a été acquis pour un montant total de 2 163,26 € (dont 2 162,26 € de frais de notaire).

Les dépenses d'équipement consistent en des travaux à la gendarmerie des Bouchoux pour 20 996,95 € et en l'acquisition des équipements nécessaires au lancement de la plateforme e-commerce pour un montant de 68 899,91 €.

Les autres dépenses correspondent au remboursement du capital des emprunts (- 8 602,26 € par rapport à 2016) et à des opérations d'ordre d'amortissement des subventions.

5.5.3.4. Recettes d'investissement

Les principales recettes d'investissement sont constituées par :

- le solde de la DETR pour la réhabilitation de la gendarmerie des Bouchoux à hauteur de 50 600 €
- la capitalisation du résultat de fonctionnement 2016 à hauteur de 168 877,13 €,
- des opérations d'ordre à hauteur de 36 207,43 €.

Ce budget dégage :

- un excédent de fonctionnement de 53 451,05 €,
- un déficit d'investissement de 584 489,90 € ; ce résultat doit cependant être tempéré par le fait que l'emprunt inscrit au budget à hauteur de 280 000 € n'a pas été réalisée et que la soule des opérations de crédit-bail, inscrite à hauteur de 465 683,03 € ne sera réalisée qu'en fin de contrat.

L'affectation d'une partie du résultat de fonctionnement reste d'actualité pour résorber progressivement le déficit d'investissement.

5.5.4. BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT LES ORCHIDEES »

Ce budget enregistre en 2017 une vente pour un montant de 30 981,08 €, des écritures d'ordre et la constatation des résultats reportés 2016. Le bilan de ces écritures est le suivant :

- excédent de fonctionnement porté de 51 897 € en 2016 à 79 491,13 € en 2017,
- déficit d'investissement ramené de 431 995,53 € à 435 383,26 €.

Une parcelle sera vendue en 2018 pour un montant de 27 347,33 €. Il restera deux lots à vendre pour un montant de 58 732,16 €.

5.5.5. BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT FONTAINE BENOIT »

Aucune écriture n'a été passée en 2017 sur ce budget. Les résultats 2017 sont donc conformes à ceux de 2016, soit :

- déficit de fonctionnement de 5 472,58 €,
- déficit d'investissement de 42 375,48 €.

Ces résultats doivent cependant être tempérés par le fait que la dernière parcelle est réservée mais le compromis n'est pas signé. Le montant de cette parcelle est de 99 781,66 €.

5.5.6. BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT LE MONCEAU »

Ce budget enregistre des dépenses et des recettes courantes : 5 lots ont été vendus pour un montant total de 182 225,01 €, des écritures d'ordre et la constatation des résultats reportés 2016. Le bilan de ces écritures est le suivant :

- excédent de fonctionnement de 18 355,83 €,
- déficit d'investissement de 72 738,24 €.

Deux lots sont au stade du compromis pour un montant de 80 340 €. Il restera un lot à vendre pour un montant de 35 958 €.

5.5.7. BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT EN POSET »

Ce budget enregistre des dépenses et des recettes courantes : 3 lots ont été vendus pour un montant total de 106 129,17 € et des écritures d'ordre. Le bilan de ces écritures est le suivant :

- excédent de fonctionnement de 33 695,05 €,
- déficit d'investissement de 188 310,61 €.

Deux autres ventes signées fin 2017 ne seront encaissées en 2018 pour un montant de 54 266 €. Cinq autres lots en sont au stade du compromis de vente pour un montant total de 150 006 €. Un lot est réservé pour un montant de 29 330 €. Il reste deux lots non réservés pour un montant total de 61 366 €.

Enfin, deux parcelles hors lotissement (côté rivière) pourront être vendues pour un montant total de 76 000 €.

5.5.8. BUDGET ANNEXE « ZONE DE CHAMBOUILLE »

Ce budget enregistre des dépenses et des recettes courantes et des écritures d'ordre. Le bilan de ces écritures est le suivant :

- déficit d'investissement de 226 287,56 €.

Ce résultat doit cependant être tempéré par le fait que l'emprunt inscrit au budget à hauteur de 282 128,73 € n'a pas été réalisé et n'est pas reporté. En outre, quatre compromis de vente ont été signés à hauteur de 85 806 € et devraient aboutir en 2018. Il restera 11 726 m² à vendre sur la zone de Chambouille 2, Chambouille 1 restant à commercialiser à hauteur de 4 966 m².

5.5.9. BUDGET ANNEXE « MAISONS DE SANTE »

Ce budget enregistre peu d'écritures en fonctionnement :

- En dépenses : 11 415,71 € d'écritures réelles, dont 7 058,53 € d'intérêts d'emprunt, le reste étant composé de la taxe foncière et de primes d'assurances. Les écritures d'ordre correspondent à la dotation aux amortissements à hauteur de 11 572,41 €.
- En recettes : 69 042,60 € d'écritures réelles dont la plus grande partie consiste en la location de nos immeubles (clinique de l'œil, maison de santé de Saint-Lupicin...), le reste représentant le recouvrement des taxes foncières et des charges de copropriété. L'amortissement de subvention est également réalisé à hauteur de 28 871,54 €.

En investissement :

- Les dépenses s'élèvent à 373 373,65 € dont 150 282,66 € de déficit 2016 reporté.
Dans le détail : 112 965,50 € de frais d'étude ont été réglés pour la maison de santé de Saint-Claude, des travaux ont été réalisés à hauteur de 54 491,08 €, l'emprunt a été payé à hauteur de 26 762,87 € et des écritures d'ordre ont été réalisées à hauteur de 28 871,54 €.
- Les recettes s'élèvent à 228 037,79 €, soit 192 143,44 € de subvention (dont la plus grande partie pour la maison de santé de Saint-Lupicin ; 23 765,94 € de capitalisation d'excédent de fonctionnement ; 556 € de caution et 11 572,41 € d'amortissements

Le bilan des écritures 2017 est le suivant :

- excédent de fonctionnement de 74 926,02 €,
- déficit d'investissement de 145 335,86 € (150 282,66 € en 2016) ; ce résultat doit cependant être tempéré par le fait que l'emprunt inscrit au budget à hauteur de 200 606 € n'a pas été réalisé.
- Le résultat net est de - 70 409.84 €

5.5.10. BUDGET ANNEXE ADS

Ce budget enregistre en 2017 des écritures de fonctionnement et d'investissement (pour l'acquisition d'un logiciel et d'un ordinateur destiné à la personne mise à disposition pour la moitié de son temps sur les missions ADS). Ce budget a été créé en 2015, nous pouvons donc désormais faire une comparaison avec l'exercice antérieur.

Le fonctionnement enregistre des dépenses courantes à hauteur de 3 418,50 € (3 474,24 € en 2016) quasi stables par rapport à 2016. En revanche, les frais de personnel (48 883,01 € en 2016) augmentent de 12 116,99 € suite à la mise à disposition d'un demi-poste (11 154,32 €) et au paiement des assurances du personnel (460,74 €).

En recettes, on compte uniquement les participations des communes au coût de ce service, soit 64 068 € en 2017 (54 739 € en 2016) suite à l'adhésion de nouvelles communes.

Le budget dégage un excédent de fonctionnement de 1 131,25 € en 2017 (1 481,75 € en 2016).

L'investissement enregistre des dépenses et des recettes à hauteur de 5 365,80 € et dégage donc un résultat à 0 €. Il faut noter que cette section enregistrera sur les deux prochains exercices une recette d'amortissements qui nous permettra de renouveler le matériel et les logiciels le moment venu.

5.6. Approbation du compte administratif 2017 : Budget spécial ASF

Le fonctionnement :

Dépenses	CA 2016	BUDG. 2017	CA 2017	Evol. / CA 2016	Conso. / Prév.
011 - Dépenses courantes	104 375.19 €	99 516.00 €	81 143.40 €	-22,27%	81,53%
012 - Frais de personnel	120 714.65 €	160 000.00 €	157 862.69 €	30,77%	98,66%
66 - Charges financières	- €	900.00 €	717.27 €		79,70%
Total des opérations réelles	225 089.84 €	260 416.00 €	239 723.36 €	6,50%	92,05%
Opérations d'ordre	29 591.66 €	35 000.00 €	29 880.65 €	0,98%	85,37%
Déficit antérieur	15 780.59 €	6 118.35 €	6 118.35 €	-61,23%	100,00%
Total des dépenses de Fct	270 462.09 €	301 534.35 €	275 722.36 €	1,94%	91,44%

Recettes	CA 2016	BUDG. 2017	CA 2017	Evol. / CA 2016	Conso. / Prév.
013 - Atténuation de charges	5 166.67 €	25 000.00 €	1 211.24 €	-76,56%	4,84%
70 - Produits des services...	63 001.85 €	75 412.35 €	73 894.36 €	17,29%	97,99%
74 - Dotations, subv et part..	194 253.62 €	16 800.00 €	3 550.00 €	-98,17%	21,13%
75 - Autres prod. courants	- €	182 400.00 €	180 000.00 €		98,68%
77 -Produits exceptionnels	- €	- €	1 812.59 €		
Total des opérations réelles	262 422.14 €	299 612.35 €	260 468.19 €	-1,44%	86,33%
Opérations d'ordre	1 921.60 €	1 922.00 €	1 921.60 €	0,00%	99,98%
Excédent antérieur	- €	- €	- €		
Total des recettes de Fct	264 343.74 €	301 534.35 €	262 389.79 €	-1,42%	86,42%

Les dépenses :

Le chapitre 011 est en diminution de 23 241,79 €, la diminution concerne toutes les lignes comptables sauf les fluides (+ 6 944,25 € suite à des désordres subis en début d'année sur le système de chauffage).

Les efforts de gestion ont porté leurs fruits. Il convient de maintenir ces efforts afin que ce chapitre reste dans des proportions raisonnables.

Le chapitre 012 augmente de 37 148,04 €, suite :

- à l'absence de Directeur sur une partie de l'exercice précédent,
- au remplacement d'un agent parti en congé maternité.

Suite à la réorganisation du service par la nouvelle directrice, ce chapitre devra à nouveau baisser en 2018 car après le départ de l'un des agents, nous le remplacerons à mi-temps et recruterons un artisan pour faire des démonstrations de façon ponctuelle (pour environ 400 heures dans l'année).

Enfin, nous avons commencé à rembourser l'emprunt contracté pour la construction de la résidence d'artisans (717,27€ de remboursement d'intérêts d'emprunts).

Les recettes :

Le chapitre 013 est en diminution mais nous constatons un décalage dans le remboursement des indemnités journalières versées aux agents en arrêt maladie. Une somme de 8 724,22 € a d'ores et déjà été remboursée en 2018.

Le chapitre 70 augmente de 10 892,51 €. Si les entrées du musée restent sensiblement les mêmes qu'auparavant (+ 121,10 €) nous constatons une augmentation de la fréquentation des stages et de la

boutique se traduisant respectivement par + 3 772,04 € et + 5 999,07 €. Les recettes boutiques ont probablement été « boostées » par les 10 ans de l'ASF.

Le Chapitre 74 est en forte diminution (- 190 307,62 €) par suite de la réimputation de la subvention du Budget général au chapitre 75 (+ 180 000 € contre 187 500 € en 2016).

Le chapitre 77 enregistre une recette exceptionnelle consistant en un remboursement de cotisation d'assurance à hauteur de 1 812,59 €.

Enfin notons que les recettes d'ordre restent stables à hauteur de 1 921,61 €.

L'investissement :

Les dépenses :

Les dépenses d'équipement sont de 400 982,04 €, soit :

- Travaux pour la résidence d'artisans : 388 952,85 €,
- Remise en état du sentier, mains, stèle : 7 502 €,
- 10 ans de l'ASF : 2 280,40 €,
- Atelier photo : 1 926,79 €,
- Tours à bois : 320 €.

Le capital de l'emprunt contracté pour la construction de la résidence d'artisan a été réglé à hauteur de 3 787,84 €.

Des opérations d'ordre sont constatées à hauteur de 1 921,60 €

Les recettes :

Les recettes d'équipement se montent à 333 598,64 € dont :

- 208 383,57 € de subventions pour la résidence d'artisans,
- 1 561,07 € de subventions pour la programmation 2015,
- 123 654 € d'emprunt pour la construction de la résidence d'artisans

Du FCTVA a été constaté à hauteur de 1 213,74 € et des opérations d'ordre pour 29 880,65 €.

Le compte administratif 2017 fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de 13 332,57 €, déficit à relativiser car il y a un décalage d'encaissement de certaines recettes à hauteur de 8 724,22 €.
- un déficit d'investissement de 8 791,51 €,

A l'issue de la présentation des différents budgets, le président appelle Nicole Pedroletti doyenne de l'assemblée pour soumettre les comptes administratifs au vote et sort de la salle.

Le résultat du vote est le suivant :

Budget général : 47 pour, 0 contre, 0 abstention.

Budget annexe SPANC : 47 pour, 0 contre, 0 abstention

Budget annexe Activités économiques : 47 pour, 0 contre, 0 abstention.

Budget annexe lotissement les Orchidées : 47 pour, 0 contre, 0 abstention.

Budget annexe lotissement les Fontaine-Benoît : 47 pour, 0 contre, 0 abstention.

Budget annexe lotissement le Monceau : 47 pour, 0 contre, 0 abstention.

Budget annexe lotissement en Poset : 47 pour, 0 contre, 0 abstention.

Budget annexe Zone de Chambouille : 47 pour, 0 contre, 0 abstention.

Budget annexe Maisons de santé : 47 pour, 0 contre, 0 abstention.

Budget annexe Application du droit des sols : 47 pour, 0 contre, 0 abstention.

Budget spécial Atelier des Savoir-faire : 47 pour, 0 contre, 0 abstention.

Le président reprend sa place suite au vote, Nicole Pedroletti l'informe des résultats du vote.

5.7. Affectation des résultats 2017 : Budget général, budgets annexes et budget spécial ASF

Le président rappelle la réglementation en matière d'affectation du résultat : l'excédent de fonctionnement doit servir en priorité à couvrir le déficit d'investissement. Il n'y a pas d'affectation du résultat sur les budgets lotissements.

BUDGET	Résultat 2017 (si - : déficit)		Affectation	Report en Fct
	Fonctionnement	Investissement	C/1068	C/002
Budget Général	1 474 494.12 €	- 689 113.50 €	689 113.50 €	785 380.62 €
Budget Zones d'Activité Economique	53 450.85 €	- 584 489.90 €	53 450.85 €	- €
Budget Maisons de Santé	74 926.02 €	- 145 335.86 €	74 926.02 €	- €
Budget ADS	1 131.25 €	- €	- €	1 131.25 €
Budget SPANC	- 26 918.50 €	2 899.07 €	- €	- 26 918.50 €
Budget lot. Le Monceau	18 355.83 €	- 105 083.76 €		18 355.83 €
Budget lot. Fontaine Benoît	- 5 472.58 €	- 42 375.48 €		- 5 472.58 €
Budget lot. Les Orchidées	79 491.13 €	- 428 607.80 €		79 491.13 €
Budget lot. En Poset	33 695.05 €	- 188 310.61 €		33 695.05 €
Budget Zone de Chambouille	- €	- 244 132.66 €		- €
Budget spécial ASF	- 13 332.57 €	- 8 791.51 €		- 13 332.57 €

Le conseil communautaire après en avoir délibéré accepte les affectations de résultats 2017 proposés (résultat du vote : 48 pour, 0 contre, 0 abstention).

5.8. Débat d'orientation budgétaire 2018 : Budget général, budgets annexes et budget spécial ASF

Le président présente les chiffres clé tant en dépenses qu'en recettes ainsi que les investissements de 2018. Le président explique qu'il vaut mieux rester prudent car les recettes sont incertaines. Parmi les priorités à financer se pose la question du déploiement du très haut débit sur le territoire. Il n'existe pas de taxe pour permettre le financement de cette infrastructure il convient donc d'envisager d'autres solutions pour son financement. Faut-il accepter temporairement une évolution des taux de fiscalité ? Avoir recours à la dette qu'il faudra de toute façon rembourser ou encore demander aux communes une participation ?

Françoise Robert indique que pour sa part elle ne peut accepter une augmentation de la fiscalité, Francis Lahaut quant à lui ne considère pas cette infrastructure comme prioritaire. Après avoir débattu sur ce sujet, les conseillers communautaires sont d'accord pour dire qu'il serait souhaitable de renégocier avec le conseil départemental une convention qui n'impose pas le paiement d'une avance de 1,5 million d'euros à la signature.

Le conseil communautaire prend acte de la politique budgétaire 2018 de la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude.

6 Economie

6.1. ZAC du Curtillet : acquisition de parcelle

Suivant acte notarié régularisé le 5 février 2014 la Communauté de communes a vendu à la commune de Pratz une parcelle de terrain à bâtir située à Pratz, zone du Curtillet, cadastrée sous le numéro 137 de la section AB, d'une superficie de 3 033 m², moyennant le prix de 2,00 € le m², destiné à l'implantation d'un centre technique et de quelques bureaux. Ce projet a été abandonné dans le cadre de la fusion programmée des communes de Lavans lès Saint-Claude et Pratz.

La société Hyperion Laser représentée par Monsieur Jean-Marc Sanguesa exploite ses activités dans des locaux qu'elle loue à la Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude depuis le 29 septembre 2014 en

vertu d'un bail précaire, soit la cellule N°6 de l'hôtel d'entreprises du Curtillet. Le bail a été prorogé jusqu'au 31 août 2018. Connaissant le caractère précaire du bail qui prendra bientôt fin, Monsieur Sanguesa a recherché un terrain afin de construire un bâtiment pour y transférer ses activités. Il a envisagé différents sites mais il souhaiterait se maintenir dans la zone du Curtillet et serait intéressé par l'acquisition de la parcelle AB137, aujourd'hui propriété de la commune de Pratz ainsi qu'une petite bande de terrain située entre la parcelle et la voie publique. Cette bande appartient à la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude.

Compte-tenu de la compétence économique de notre EPCI, l'opération globale doit être portée par nos soins. C'est pourquoi dans un premier temps, la commune de Pratz recèdera la parcelle AB137 à la Communauté de communes au même prix que l'acquisition soit à 2,00 € du m². Dans un second temps, la communauté de communes cèdera l'ensemble à la société Hyperion Laser moyennant le prix fixé par l'assemblée soit 6,00 € HT le m².

Le conseil communautaire autorise l'acquisition de la parcelle AB 137 et autorise le président à signer l'acte de vente ainsi que toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération (résultat du vote : 48 pour, 0 contre, 0 abstention).

7. Aménagement du territoire / Logement / Habitat

8. Environnement

9. Patrimoine / Bâtiments

10. Tourisme

10.1 ASF : recomposition du conseil d'exploitation

Le conseil d'exploitation de l'atelier des savoir-faire est composé de 2 collèges :

- Un premier collège de membres titulaires au sein du conseil communautaire
- Un second collège de personnes qualifiées.

Elu au collège des personnes qualifiées, Monsieur Roger Vincent par courrier reçu en date du 18 octobre 2017, a informé la communauté de communes de son désir de ne plus être membre du conseil d'exploitation de l'atelier des savoir-faire.

Le conseil d'exploitation réuni en date du 22 janvier 2018 a pris acte de cette décision.

Le 21 novembre 2017, Monsieur Jean-Luc Fraichard, président de l'association « l'atelier au village », pépinière d'entreprises située aux Crozets, a présenté sa candidature.

Après avis du conseil d'exploitation réuni le 22 janvier 2018 et de par ses compétences, le Conseil Communautaire retient la candidature de Monsieur Jean Luc Fraichard au collège des personnes qualifiées du conseil d'exploitation de l'atelier des savoir-faire. Le premier collège n'est pas impacté par cette modification (résultat du vote : 48 pour, 0 contre, 0 abstention).

11. Sport et associations

12. Culture

12.1. Musée de l'Abbaye : Don de deux œuvres

Le président présente deux œuvres de l'artiste **Jean-Claude Bertrand** :

- *Le vallon (Bourgogne)*
Huile sur toile – 65 x 54 cm

- *Bretagne*
Huile sur toile 81 x 85 cm

Monsieur Claude MAGRIN, représentant et ami des donateurs Guy Bardone et René Genis, souhaite faire don à la Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude pour la collection du Musée de l'Abbaye.

Ces dons font suite à un prêt des œuvres du collectionneur dans le cadre de l'exposition intitulée : **Jean-Claude Bertrand et Arpad Szenes, vers une abstraction du paysage** qui a eu lieu au musée du 10 février au 28 mai 2017.

Ces œuvres seront présentées à la prochaine commission scientifique régionale d'acquisition qui aura lieu le 5 juin 2018 à Dijon.

Le conseil communautaire accepte ce don et autorise le président à signer tout document permettant la mise en œuvre de cette délibération (résultat du vote : 48 pour, 0 contre, 0 abstention).

13. SPANC / Développement durable

14. ADS

15. Communications et questions diverses

Francis Lahaut souhaite faire part d'un retour d'expérience concernant un cas similaire de fermeture d'hôpital à Clamecy et Tonnerre dans l'Yonne. Après avoir pris contact avec le comité de soutien local il explique que pour manifester leur désaccord, les élus (maires et adjoints) ont présenté leur démission au préfet de l'Yonne. Il souhaite qu'une assemblée des maires soit réunie rapidement pour évoquer cette possibilité.

Aucune autre question ou communication n'étant proposée la séance est levée à 23h00.

-----ooOoo-----

Alain Mouret
Secrétaire



Raphaël Perrin
Président



Fait à Saint-Claude,
Le 1^{er} mars 2018



Nadia Lahu
Secrétaire



Le présent procès-verbal vaut compte-rendu et à ce titre sera affiché en Mairie de Saint-Claude et adressé aux Communes membres pour affichage.

